

Conduite des eaux de la Motte Saint-Martin jusque dans Grenoble (Faubourg Saint-Joseph) et considérations sur l'établissement thermal civil et militaire dont cette ville pourrait être dotée / [M.H. Berriat].

Contributors

Berriat, H.

Publication/Creation

[Grenoble], [1843]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/q5y6zg4x>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

2 2

OBSERVATION

QUEL EST INDISPENSABLE AU LIFE

CONDUITE

DES EAUX DE LA MOTTE SAINT - MARTIN


JUSQUE DANS GRENOBLE

(FAUBOURG SAINT-JOSEPH)

ET

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ÉTABLISSEMENT THERMAL CIVIL ET MILITAIRE DONT
CETTE VILLE POURRAIT ÊTRE DOTÉE.



Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Wellcome Library

<https://archive.org/details/b31965374>

OBSERVATION

QU'IL EST INDISPENSABLE DE LIRE.

Un incident imprévu, nous contraint de publier ce mémoire, avant qu'il ne soit terminé. Cet incident, est celui de la formation d'une compagnie, pour l'exploitation des eaux de la Motte, dans le local même, où leur propriétaire les fait administrer aujourd'hui. Ce serait une chose, des plus fâcheuses pour la ville, pour le département et même pour la France, nous ne craignons pas de le dire, que cette entreprise fut conduite à sa fin. Elle frapperait d'une espèce d'interdit, ces thermes puissants. En effet quelque disposition que l'on prenne, il sera tout-à-fait impossible, de faire disparaître en entier, les inconvénients qui sont attachés à la localité. Ce ne pourra jamais, être qu'un établissement thermal de quatrième ou cinquième ordre. Nous en avons pour exemple, plusieurs des eaux minérales de France les plus renommées, et qui jouissent d'une réputation plus que séculaire, pour leurs effets thérapeutiques. Elles devraient être fréquentées par un grand nombre de malades; et cependant, quoique dans des localités, bien moins défavorables encore que celle de la Motte, elles se trouvent presque au dernier degré de l'échelle des établissements thermaux en voie de prospérité; sans que l'avenir, puisse leur faire espérer un sensible accroissement de clientèle. A raison de plusieurs circonstances défavorables, comme l'âpreté ou les vicissitudes du climat; et bien plus encore à cause du peu de ressources, de distractions, d'agrèments et d'attraits que la localité peut offrir aux baigneurs; et cependant encore, sous tous ces rapports, ces localités présentent de bien plus grands avantages que la Motte.

Une semblable entreprise ne devrait donc être tentée, que quand il sera bien prouvé, que le projet de conduite, dont ce mémoire est le but, est inexécutable. Nous espérons que l'on demeurera convaincu du contraire, quand on aura lu notre écrit.

Nous saisissons cette circonstance, pour dire que le programme de l'entreprise que nous signalons, contient une erreur matérielle. Il y est exprimé « que M. Dupasquier, dans le mémoire très-remarquable (Voy. p. 14), qu'il a rédigé sur les eaux de la Motte, s'est montré défavorable à leur translation dans la plaine. — M. le docteur Dupasquier dans une lettre qu'il nous a écrite le 21 février dernier, déclare qu'il n'a rien dit de semblable. (Voy. aussi note 11) »

Incessamment nous publierons la deuxième partie du présent mémoire, ou l'exposé des plans, des devis et des voies et moyens.

CONDUITE

DES EAUX DE LA MOTTE SAINT-MARTIN

JUSQUE DANS GRENOBLE

ET

Considérations sur l'établissement thermal civil et militaire dont cette ville pourrait être dotée (*);

PAR M. H. BERRIAT,

ANCIEN MAIRE, COMMANDEUR DE LA LÉGION-D'HONNEUR.



Le projet de conduire les eaux minérales de la Motte, jusque dans Grenoble, porte en soi, un caractère de grandeur et d'utilité incontestables. Son exécution aurait une grande portée pour l'avenir de cette ville, sur laquelle, depuis plusieurs années, la main du sort semble s'appesantir. L'intérêt départemental, l'intérêt national et le bien de l'humanité, se joignent à la première de ces considérations, pour appeler sur cette vaste entreprise une attention des plus marquées. Aussi, parmi ceux de nos concitoyens dont l'âme s'émeut pour tout ce qui tient à la prospérité comme à l'éclat du pays, il n'en est pas un seul, qui n'ait fait de ce grand et magnifique projet, le sujet fréquent de ses méditations ou de ses entretiens.

Mais la plupart d'entre eux, le considèrent comme l'une de

(*) Pour ne point interrompre le cours de notre exposé, toutes les notes contenant, soit le développement de nos assertions, soit la justification des faits sur lesquels nous aurons à nous appuyer, soit enfin le détail des évaluations où nous serons conduits, seront placées à la fin de ce mémoire. Quelques-unes de ces notes seront fort étendues; mais bien des personnes pourront se dispenser de les lire.

ces conceptions gigantesques, dont ils relèguent la réalisation, parmi les chimères, qui sont peu dignes de fixer l'attention des hommes sensés.

Pour les uns, la trop grande perte de chaleur dans les eaux, pendant un aussi long trajet que celui de la Motte à Grenoble, et par suite, la précipitation des substances qu'elles tiennent en dissolution, viendraient élever un obstacle insurmontable à son exécution. Suivant les autres, ce serait une altération dans les principes minéralisateurs, auxquels est due toute leur puissance thérapeutique. Pour ceux-ci, ce seraient les craintes qu'il ne vint à résulter un affaiblissement marqué de leur puissance curative, par la seule augmentation de pesanteur dans la colonne atmosphérique pressant sur chaque individu, dans un lieu plus rapproché du niveau de la mer. Suivant ceux-là, créer des établissements thermaux dans les villes, est une conception malheureuse; la triste enceinte des villes de guerre surtout, s'alliant mal avec les idées de liberté et de campagne riante et accidentée, qui décident bien souvent les baigneurs à quitter le toit domestique, devant à elle seule les éloigner. Pour le plus grand nombre enfin, le grandiose même du projet, le fait considérer comme une brillante illusion, impossible à réaliser; à raison de la dépense énorme qu'il doit occasioner.

Après avoir soumis à l'examen le plus approfondi, tous ces doutes et plusieurs autres encore, qui se sont manifestés pendant le cours de nos investigations, nous croyons être en mesure de les résoudre d'une manière satisfaisante. Ceux de nos concitoyens, dont la patience ne sera point lassée, par les développements où nous avons été conduits, pour atteindre notre but, pourront juger si nous y sommes parvenus.

Entrons d'abord, dans quelques considérations générales, sur l'usage des bains, et sur la situation des principaux établissements thermaux, de la France et de l'Europe.

Dans tous les temps, il s'est trouvé des hommes, en petit nombre à la vérité, qui se sont étudiés à contester les effets directs des sources minérales; ils ne les considéraient que comme cause très-secondaire des cures dont leur administration était la suite. Attribuant principalement ces effets, aux voyages qu'elles nécessitent, au changement d'air, de climat, de régime, à la distraction, à l'éloignement absolu des affaires, à l'absence de toute préoccupation morale.

Mais insensiblement, tous les médecins éclairés, en tête desquels nous pouvons placer plusieurs célébrités (1); tous les observateurs judicieux, guidés par le flambeau de l'expérience, et s'appuyant sur des faits innombrables, qui sont venus démentir de trop légères assertions, ainsi que le raisonnement des contempteurs de l'action des eaux, ont fini par reconnaître hautement cette puissance directe, sans contester cependant la part qui peut en revenir aux circonstances accessoires. Ils se sont dès-lors, mis à les étudier avec le plus grand soin, sous le triple rapport de leur composition, de leurs propriétés et des effets de leur administration.

Hé! comment pourrait-on former aujourd'hui, le plus léger doute sur cette puissance directe, immédiate, du traitement thermal, quand on a vu qu'il agissait sur les êtres humains privés de leur raison (2) et même sur les animaux. Qui ne sait, que l'on conduit chaque année à la source de la Rallièrre, bains de Caunterets, les étalons du dépôt de Tarbes, qui sont atteints d'un commencement de pousse; que l'on en dirige aussi vers les eaux bonnes, vers Bagnères de Luchon, Evaux (Creuse), etc., pour combattre la même maladie, ainsi que la fourbure et tout autre engorgement articulaire; que cette tentative, est promptement suivie d'un succès presque toujours complet, quand le sujet est jeune et que ces maux ne sont pas trop invétérés.

Il n'est donc plus permis aujourd'hui, de nier cette puissance directe des sources minérales, pour combattre un nombre infini de ces maux, qui viennent affliger la triste humanité, et d'attribuer leurs effets uniquement à des causes accidentelles ou morales.

Leur emploi, d'ailleurs, ne date pas de nos jours, et sans remonter aux temps les plus antiques, dont l'histoire ait conservé les traditions ou décrit les monuments, de nombreux vestiges qui nous sont restés, et que l'on découvre encore chaque jour, de constructions romaines, près des sources minérales de la France, de l'Allemagne, de la Suisse et même de l'Angleterre, font assez connaître combien le peuple-Roi appréciait ce moyen de guérison.

Charlemagne, cette grande lumière, qui vint percer momentanément, l'obscurité profonde, qu'avait répandue sur toute la surface de l'Europe, l'invasion des barbares du Nord, faisait un grand cas du régime des eaux. Entouré de ses grands officiers, il en usait fréquemment dans la capitale de son vaste empire. Si plus tard on parut les abandonner, ce

fut évidemment une suite de l'épaississement des ténèbres , qui vinrent effacer les traces de ce brillant météore. On le dut également , à la destruction complète des thermes romains , et non moins encore , peut-être , à la difficulté des communications , entre des lieux , même voisins les uns des autres , après le morcellement de la France et des autres contrées européennes , en ces milliers de petites suzerainetés , ne reconnaissant que faiblement le pouvoir central. Et , par un aveuglement des plus étranges , tenant aux mœurs barbares du temps , au lieu de prêter leur appui , à ceux qui venaient dans leurs domaines , cherchant à les dévaliser , à les opprimer , etc.

De nos jours , une tendance prononcée se manifeste en France , et surtout à l'étranger , pour la fréquentation des eaux minérales : sources d'espérances ou de consolations pour les uns , de plaisirs , de jouissances et d'attraits pour les autres ; leur sphère d'attraction , s'agrandit à mesure que la civilisation étend et consolide ses conquêtes. La prospérité de chaque établissement , s'élève de jour en jour , ainsi que le nombre de ses visiteurs ; ce mouvement est encore plus marqué dans l'Allemagne que partout ailleurs (3) : combien , dans cette contrée , de petites villes , de simples villages , voient , au retour de chaque saison thermale , affluer dans leurs murs , ces essaims d'aimables passagers , en nombre supérieur de beaucoup à celui de leur population. De là , une augmentation , souvent considérable , de richesses et de prospérité , pour leur fortunés habitants.

Qui ne connaît , au moins par ouï-dire , les bains si renommés de Bade , où se rendent chaque année , quinze mille étrangers ; ceux de Carlsbad , où de toutes les parties de l'Allemagne et de l'Empire autrichien , de toutes les régions du nord , accourent en foule , des personnages et des visiteurs de tous les rangs et de toutes les fortunes ; Spa , ce rendez-vous piquant de toutes les nations de l'Europe ; Wiesbade , Marienbad , Pyrmont , Aix-la-Chapelle , Aix en Savoie !!.. Lieux enchanteurs , séjours de délices , par la réunion de tout ce qui peut répandre du charme sur l'existence ; lieux où les concerts , les bals , le théâtre , les fêtes de tous genres , viennent absorber l'homme tout entier , et lui faire oublier la souffrance , les nébuleux soucis , les peines morales ; lieux où la vie s'écoule de plaisirs en plaisirs , et qui reçoivent en retour de cette hospitalité fleurie , qu'ils donnent à leurs nombreux cortèges de visiteurs , la richesse , la prospérité !

Combien de ces lieux de délices, n'étant encore, quelques années à peine écoulées, que de pauvres, de chétifs hameaux ou villages, ont vu changer rapidement, leurs chaumières en magnifiques hôtels, et s'élever de superbes édifices, là où l'œil se trouvait attristé, par l'aspect de la plus humble misère. Carlsbad, Marienbad et la brillante Spa, que de reconnaissance ne doivent-elles pas à leurs sources thermales !!

Chose étrange, il n'existe en France, pas un seul de ces grands établissements, qui soit en possession d'attirer dans son sein, cette brillante et riche clientèle de visiteurs de toutes les nations, dont la confiance et la vogue sont acquises aux lieux que nous venons de nommer....! — Quelle en est la cause?... Serait-ce que le sol de notre beau pays, se trouverait déshérité, par la nature, de ces eaux bienfaisantes, de ces moyens puissants de combattre les misères de l'humanité; sources à la fois de santé, comme de richesses, pour les pays heureux qu'elle en dota si largement?.... La France manquerait-elle de ces vallées pittoresques, de ces collines à la riche parure, de ces sites enchanteurs et variés, dignes d'exciter fortement les sensations des voyageurs thermaux... des touristes?.... Son soleil serait-il moins brillant et moins chaud?... Son climat plus âpre ou moins pur, que ceux de l'heureuse Allemagne?.... Il s'en faut beaucoup. — Qui ne connaît la puissance des sources thermales de Barèges, que l'on tient à juste titre pour les premières de l'Europe; qui n'a pas entendu nommer Cauterets, Bagnères de Bigorre, Bourbonne, Plombières, ainsi que l'efficacité, la puissance thérapeutique de leurs douches et de leurs bains; les sites gracieux, enchanteurs des Pyrénées?... Qui n'a pas entendu parlé de Vichy.... Et cependant, nul de ces établissements, qui sont en quelque sorte, placés en tête de cette intéressante et longue nomenclature, des eaux minérales de la France (4) n'est en possession d'attirer les étrangers.

Plombières, limitrophe pour ainsi dire de la Prusse, de l'Allemagne et de la Suisse, sur les douze à quinze cents personnes, qui viennent le visiter chaque année, en reçoit à peine vingt ou vingt-cinq; Bourbonne, dont les eaux ont tant de puissance, et qui se trouve non loin de l'Allemagne et de la Suisse, n'en reçoit pas un plus grand nombre. Il en est ainsi, de tous les établissements des Pyrénées, comme Barèges, Cauterets, Bagnères de Bigorre, Bagnères de Luchon, le Mont-d'Or: Vichy même, aujourd'hui le plus florissant

des thermes de France, sur trois millé à trois mille cinq cents visiteurs, ne compte pas au-delà de 70 à 80 étrangers.

A quoi donc peut-on attribuer un semblable délaissement, de la part des nations qui nous avoisinent ?

La nation allemande, voyage peu, se mêle peu aux autres nations; ses mœurs entièrement différentes des mœurs françaises, son naturel, peut-être moins expansif, moins impressionnable et moins prompt, et surtout les difficultés du langage, doivent lui donner quelque éloignement, pour la fréquentation de nos établissements thermaux. Étant riche d'ailleurs en sources minérales, on doit être peu surpris de ce qu'elle se montre si rarement près des nôtres.....— Mais la nation anglaise, la nation italienne, dont les pays paraissent offrir moins de ressources que la France (5), ne viennent pas beaucoup plus chez nous. La nation espagnole ne se montre que dans nos Pyrénées; il y a donc aussi pour ces nations, d'autres causes à cet éloignement, que montre la nation allemande, pour les thermes de France.

Les jeux de hasard dit-on, seraient pour beaucoup dans cette affluence de visiteurs, qui se portent vers les établissements de l'étranger. Cette observation pourrait avoir quelque fondement pour les eaux de Bade et de Spa, et pour quelques uns des bains de la Bavière, où ces jeux sont permis; mais à Carlsbad, à Marienbad, Tœplitz et dans tous les lieux soumis à la domination autrichienne, ainsi que dans le Wurtemberg, etc., ils sont proscrits avec la même sévérité qu'en France: ce n'est donc pas là, qu'il faut chercher les causes du peu d'empressement, que montrent en général les nations voisines, pour les eaux thermales de notre pays.

Une des premières, nous semblerait être, la position des lieux où se trouvent nos principaux établissements; leur éloignement du centre de la France et des frontières du nord et de l'est. Ensuite une température souvent défavorable au régime des bains; après cela des constructions incomplètes (6), enfin le peu d'attraits, qu'ils doivent offrir à tous ceux dont la pérégrination vers les eaux thermales, n'a pas pour but essentiel la guérison de maladies graves. Telles sont les causes principales, qui doivent nécessairement éloigner de nos bains, ces hommes, et le nombre en est considérable, que le besoin du repos, de distractions, de jouissances nouvelles et l'attrait du plaisir, portent uniquement vers ces grands centres de réunion, ou qui ne les fréquentent que pour des affections légères.

Ainsi Barèges, dont les eaux à juste titre, sont si renommées, se trouve comme tous les établissements thermaux des Pyrénées, à près de trois cents lieues des frontières du nord et de l'est; l'accès en est difficile; son élévation est de six à sept cents mètres au-dessus du niveau de la mer, le climat en est âpre, l'air y est froid; il est en outre situé dans un lieu dépourvu d'agréments et de sujets de distractions; par conséquent, il n'est fréquenté que par des malades véritables.

Ainsi Plombières, dont les bains jouissent d'une réputation séculaire très-justement acquise, est situé dans une vallée souvent couverte de brumes épaisses; les matinées et les soirées y sont très-fraîches, nonobstant la chaleur quelquefois accablante, que l'on y ressent vers le milieu du jour. Plombières offre peu d'agréments, un petit nombre de promenades assez belles dans les environs, quelques points de vue assez pittoresques; c'est là tout ce qu'il peut offrir à ses visiteurs. Point de théâtre, peu de concerts et de bals; point de bibliothèques ni de musées.

Bourbonne, si renommé pour la thermalité, la puissance et les principes minéralisateurs de ses eaux salines, auxquelles on doit tant de guérisons, se trouve dans une position peu agréable; la température y est très-variable; la ville trop petite, n'offre absolument rien de remarquable et présente fort peu d'attraits, la vie qu'on y mène est assez monotone; l'établissement thermal civil est seul un peu digne d'être vu. Peu de bals, très-peu de concerts, point de spectacle; rien enfin qui puisse charmer les étrangers.

Le Mont-d'Or, est sur un point plus central pour le pays; il s'y réunit chaque année une brillante et assez nombreuse société. Son établissement thermal, sous le rapport de l'art, est sans contredit le plus remarquable de ceux que possède la France, et peut-être de l'Europe entière. Néanmoins sa position, dans le lieu le plus élevé des établissements de ce genre, une atmosphère souvent pluvieuse ou très-variable; des orages, dont la fréquence exige des précautions habituelles, pour se garantir de l'intempérie du climat, et qui ne permettent pas toujours l'exercice de la promenade, si essentiel en général pour ceux qui suivent le régime des eaux, sont de véritables obstacles; ensuite, l'absence d'une foule de distractions, dont la fréquentation des bains thermaux fait un besoin, en rendent le séjour un peu triste.

Vichy, encore plus central que le Mont-d'Or, est comme

nous l'avons déjà dit, l'établissement thermal le plus florissant que nous ayons. C'est celui dont les produits sont les plus considérables (7); ses sources minérales, méritent à juste raison, une des premières places parmi les eaux salu- taires de la France; l'administration en est parfaitement dirigée. — Toutefois Vichy ne voit accourir dans ses murs, pendant la saison des eaux, qu'un très-petit nombre de personnes étrangères à la France; il possède à la vérité deux ou trois belles promenades, dont une (le parc) est très-fré- quentée par les baigneurs; plusieurs montagnes situées à des distances peu considérables (4 à 5 kilomètres) offrant des points de vue remarquables; les châteaux de Randan et d'Effiat, sont généralement visités; les bords de la rivière du Sichon, présentent des points de vue goûtés par les amateurs de peinture... Mais encore, et quoique Vichy ait de l'avenir, nous n'y voyons pas des ressources assez variées, pour attirer les nations voisines. La ville est fort petite, les rues en sont fort étroites, ses maisons sont mal bâties; elle ne possède ni bibliothèque, ni théâtre, ni musées.

Nous pourrions faire des observations analogues, sur tous les autres établissements thermaux de la France; ayant quelque renom dans notre pays, comme Bagnères de Luchon, Cauterets, Bagnère de Bigorre, Balaruc, Nérès, Contrexville, Uriage, etc... Aucun de ces thermes, ne peut, à raison de sa position éloignée du centre et des frontières du nord et de l'est, ou bien ne possède dans son sein, ou dans ses environs des ressources, des avantages, des moyens de distractions, ne présente enfin, ni assez d'attraits, ni assez de commodités, pour espérer de voir s'y former un grand concours de visiteurs, soit français soit étrangers.

C'est là, une des considérations puissantes qui nous ont soutenu dans le cours de nos investigations, sur la possibilité comme sur les avantages, de conduire les eaux de la Motte jusque dans Grenoble. — Cette ville, dont les alentours sont les plus remarquables de France, dont les promenades sans nombre, sont aussi belles que variées; ainsi que par les agréments et les ressources de tout genre, qu'elle possède dans son sein, peut à juste titre espérer, surtout à raison de la grande puissance des eaux de la Motte, d'y voir affluer un grand concours de visiteurs appartenant à toutes les nations. — Sous peu de moments, et après avoir discuté cette question de l'opportunité des établissements thermaux

dans les villes , nous entrerons dans plus de détails , relativement aux ressources sur lesquelles notre espoir est fondé.

Nous devons d'abord exposer ce que sont les eaux thermales de la Motte, leur nature, leur composition, leur thermalité, les maladies, les blessures, etc, à la guérison desquelles leur spécialité les rend propres. — Dans cet exposé, nous nous défendrons de toutes ces exagérations, où pour l'ordinaire se laissent conduire les hommes ayant à traiter des eaux de leurs localités, une certaine préoccupation de leur part se comprend aisément. Les eaux minérales, étant une ressource quelquefois très-considérable pour les pays où elles surgissent; il importe d'appeler vivement l'attention sur leurs qualités, comme aussi sur les ressources et les jouissances que peut offrir la contrée. Pour nous, qui n'aurons à remplir que le rôle de rapporteur, du moins, quant aux propriétés physiques et médicales, comme à l'analyse de nos eaux, nous osons compter, de la part de ceux qui voudront bien prendre la peine de nous lire, sur une foi entière, pour les détails que l'on trouvera dans cet écrit. En ce qui touche aux avantages, ainsi qu'à toutes les jouissances que peuvent offrir Grenoble et ses environs, aux baigneurs comme aux amateurs de la belle nature; en ce qui touche encore à notre pittoresque, riante et fertile contrée, le tableau que nous aurons à en faire étant sous les yeux de tous, il sera facile à nos concitoyens d'en apprécier la fidélité.

Nous ferons connaître ensuite, les moyens dont nous nous sommes servi, pour résoudre les questions dont le domaine appartient à l'art et à la science, et nous terminerons notre mémoire, par l'évaluation de la dépense où conduira cette grande et noble entreprise, par celle des produits que l'on pourrait en espérer, enfin par l'exposé des ressources que l'on peut se procurer pour couvrir la dépense, autrement les voies et les moyens.

Les eaux thermales et médicales de la Motte paraissent avoir été ignorées des peuples anciens. Aucun vestige ne nous donne lieu de penser que les Romains en aient fait usage. Les lieux agrestes, âpres et sauvages où elles jaillissent font assez comprendre ce délaissement.

C'est à partir seulement du 17^e siècle que quelques auteurs recommandables en ont fait mention dans leurs ouvrages. Au 18^e, plusieurs médecins et naturalistes les ont citées comme dignes, par leur grande puissance thérapeutique, de

fixer l'attention publique, ainsi que celle du gouvernement (8). Mais le premier ouvrage dont elles furent le sujet spécial est le rapport fait à la société des sciences et des arts de Grenoble le 25 mai 1810 par une commission choisie dans son sein (9), à la suite d'une demande expresse de M. le ministre de l'intérieur. Depuis lors, un grand nombre de médecins, de chimistes, de physiciens, de minéralogistes, de professeurs de toutes ces sciences (10), etc., en ont fait le sujet d'une étude et d'expériences approfondies. Parmi ces derniers, nous devons citer en particulier le travail de M. Dupasquier, professeur de l'école préparatoire de médecine à Lyon, au nom d'une commission qu'avait nommée la société médicale de la même ville.

Cette circonstance mérite d'être remarquée. Ici, ce n'est pas l'autorité supérieure qui commande d'agir, ce n'est pas l'autorité locale, ce ne sont plus les hommes spéciaux, les sociétés savantes de l'arrondissement, que la réputation des eaux met en mouvement. C'est une société étrangère au département; une société dont le siège se trouve à plus de trente lieues du point d'émergence des eaux de la Motte; une société jouissant de quelque célébrité, qui s'émeut au récit des cures nombreuses que l'on doit à la puissance de sa thermalité, comme de ses principes minéralisateurs. Elle charge donc plusieurs de ses membres les plus distingués, de se transporter sur le local même de la source, pour en faire le sujet des recherches et des expériences les plus minutieuses; afin de faire connaître à ses compatriotes ainsi qu'à la France, ce nouveau moyen de combattre le triste cortège de maladies et d'infirmités humaines auxquelles leur spécialité les rend propres. « Du reste, nous écrivait, le 29 février 1840, M. le docteur Polinière, alors président de la même société, le mémoire de M. le docteur Dupasquier (encore inédit) est un travail complet et du plus grand intérêt. Il a reçu l'approbation la plus flatteuse de la société de médecine de Lyon; qui n'a pas regretté d'avoir consacré plusieurs de ses séances à sa lecture et à son examen. *Les conclusions sont toutes favorables à ces eaux et au projet qui vous occupe* (11). »

Ajoutons que l'Académie royale de médecine de Paris, ce grand centre vers lequel gravitent toutes les célébrités de la France, et nous pourrions dire du monde entier, s'est également occupée des eaux thermales de la Motte. Le rapport qui lui fut fait, en 1840, sur leur composition et leur puis-

sance thermale et thérapeutique, par deux de ses membres les plus distingués, MM. les docteurs Bally et Henry, au nom de la commission des eaux minérales, reçut l'approbation de la docte compagnie. Depuis, une notice a été publiée par le docteur Bally sur plusieurs sources minérales du département et entre autres sur celles de la Motte; elle contient le passage suivant digne d'être remarqué : « Les eaux de la Motte-Saint-Martin, les plus riches en principes minéralisateurs qui existent, doivent leur action spécifique à leur propriété éminemment diurétique et légèrement laxative. »

Les eaux de la Motte, jaillissent du bas de la montagne, qui forme le versant oriental de l'étroite vallée où coule, du sud au nord, le torrent du Drac et sur ses bords. La source paraît avoir plusieurs ramifications. Une portion se perd dans le lit même du torrent, et l'on n'a jamais cherché à la recueillir. Une autre portion, que l'on nomme la source de la Dame, a son point d'émergence à 60 ou 70 mètres en dessous, et jaillit au travers d'une roche calcaire à couches verticales. On pense que son volume, si on la recueillait avec soin, serait égal au quart de celui de la source du puits dont il va être question.

Celle-ci, est la seule dont on fasse usage, pour desservir l'établissement, qui se trouve maintenant à 230 mètres environ, d'élévation perpendiculaire en dessus de la source. Elle a donné pour produit, dans un jaugeage fait avec le plus grand soin par M. l'ingénieur en chef des mines Gueymard, 3608 hectolitres en vingt-quatre heures. Il ne nous paraît pas douteux, qu'en recueillant avec soin toutes les portions de ces eaux qui paraissent avoir une commune origine; puisque leur température et leur composition sont à très-peu de chose près les mêmes, on ne réunit une masse d'eau dont le produit irait à plus de 4500 hectolitres par vingt-quatre heures, et ne fût plus que suffisant pour un établissement thermal civil et *militaire* des plus étendus (12).

La nature de ces eaux, les range parmi les sources minérales salines. Limpides, incolores, sans odeur, d'une saveur salée et légèrement amère, elles laissent dégager à leur émergence quelques bulles gazeuses, dues à la présence d'une faible quantité d'acide carbonique et d'azote (13). Leur température, qui est constante, ne varie qu'entre 58 et 60° centigrades. Voici leur composition telle que l'ont donnée M. le docteur Bally et M. Henry, dans un rapport fait à l'Aca-

démie royale de médecine de Paris. Nous l'adoptons comme le résultat de l'analyse la plus récente (14) ; savoir :

SUR MILLE GRAMMÉS.	SOURCE DU Puits.	SOURCE DE LA DAME.
	gr.	gr.
Acide carbonique libre.	Quantité indéterminée.	
Carbonate de chaux { primitivement à)	0 80	0 64
— de magnésie { l'état de bi-sel. }		
Sulfate de chaux.	1 65	1 40
— de magnésie.	0 12	0 10
— de soude anhydre.	0 77	0 67
Chlorure de sodium.	3 80	3 56
— de magnésium.	0 14	0 12
— de potassium	0 06	0 05
Bromure alcalin.	0 02	Traces sensibles.
Silicate d'alumine.	0 02	0 05
Crénate et carbonate de fer.	0 02	0 014
Manganèse.	Traces.	Traces.
Eau.	992 60	993 396
	1000	1000

Action des eaux, ou propriétés médicales.

Nous ne serons, avons-nous dit, pag. 13, et nous ne pouvons être, pour cette partie de notre mémoire, qu'un simple rapporteur. On le concevra sans peine. La plus grande partie de notre existence, fut vouée à l'administration des armées. Plus tard, honoré de la confiance de nos concitoyens, nous eûmes, pendant quelques années, la direction des affaires municipales de notre patrie. Quelques améliorations, quelques institutions utiles, ont signalé notre passage dans l'administration de Grenoble. Un peu de bonheur, vint couronner nos efforts, pour le bien public. Ce sont là les souvenirs les plus flatteurs et les plus doux de notre vie. Mais nous ne sommes cependant qu'un simple administrateur.

Voici ce que nous avons recueilli, de la lecture d'un grand nombre d'ouvrages, de mémoires, rapports, etc., sur la spécialité des eaux de la Motte. On trouvera les noms des auteurs à la fin de cet écrit (15).

Affections rhumatismales, articulaires, chroniques, musculaires, goutteuses ; la maladie dite de Pott ; les caries diverses, les déviations dorsales ; les luxations spontanées ; la goutte ; anciennes entorses ; affections strumenses ; fausses

ankiloses, atrophies, tumeurs blanches; la myélite; les paralysies diverses, autres que celles qui proviennent d'hémorragies cérébrales récentes, et toutes les affections, ayant pour origine d'autres inerties musculaires; les rétractions de membres; maladies vénériennes invétérées; engorgement des glandes du sein; la leuchorrhée; les anasarques ou œdèmes qui ne sont pas la suite d'une affection organique du cœur, ou des organes thoraciques; la chlorose; la plupart des ulcères; les catharres chroniques de la vessie; les métrites, ovarite et prostatite chroniques; fièvres topiques, intermittentes; bronchite chronique; le lombago; la sciatique; l'asthme essentiel; les faiblesses de constitution; les entéralgies; l'hypocondrie, et presque toutes les névroses, — elles sont particulièrement utiles *aux militaires*, pour fortifier les membres fracturés, raffermir certaines cicatrices, dissiper les gonflements d'articulations; redonner aux membres, la souplesse et le jeu, que les fatigues et les blessures, le plus souvent leur enlèvent; dans les douleurs et la faiblesse musculaire qui surviennent après des coups, des blessures, ou qui succèdent à de longues maladies; dans quelques paralysies partielles, et surtout dans celles qui ont été produites par une cause traumatique ou des maladies longues; dans les rigidités, les contractions permanentes des muscles et des tendons, par suite de plaies ou de contusions; dans les plaies fistuleuses, dans les plaies entretenues par la nécrose ou la carie des os; dans les ulcères atoniques; dans les périostoses et dans quelques douleurs ostéoscopes. — A raison de leur nature saline, elles seraient administrées avec avantage, quand il faudrait stimuler le canal intestinal, provoquer les organes de la digestion et notamment la sécrétion de la bile; ainsi elles seront utiles dans les engorgements lymphatiques généraux et abdominaux, dans les obstructions du foie, dans les jaunisses rebelles; et toutes les fois que la paresse des premières voies, est la cause ou l'effet de l'affection que l'on traite.

Les animaux boivent les eaux de la Motte avec avidité.

Nous avons maintenant à discuter le mérite des objections que l'on élève, contre la création des bains minéraux dans le sein des villes. — Nul doute que s'il était question de l'une des grandes cités de France (16), dont un établissement semblable occuperait le milieu, où l'air serait concentré, peu salubre, et que l'on ne pût arriver à ses portes, qu'au moyen de courses longues et toujours pénibles pour les ma-

lades ; dans des rues tortueuses, sur un pavé fatigant, ce ne fût une position très-défavorable au succès d'un tel établissement ; même alors que ses eaux seraient puissantes..... Mais que les bains soient placés à quelques pas des portes d'une ville, de quatrième ordre par exemple ; dans un quartier, où de rares habitations présentent l'image de la campagne, et qu'en un clin d'œil, le baigneur, le touriste, le visiteur, puisse suivant ses penchants, se trouver au milieu de champs, riches, fertiles et ornés d'une belle végétation ; que là, il ait à choisir à son gré celle des vingt promenades (17), aussi belles que pittoresques et variées, qui se présentent sous ses pas ; qu'il ait à sa disposition, pour chacun des jours de sa résidence passagère, le choix d'une course nouvelle, présentant pour perspective soit des monuments remarquables, soit des points de vue admirables ; qu'il ait la faculté d'y trouver la solitude, si ses goûts le portent de préférence à la retraite ou bien à la méditation ; qu'il ait aussi, pour chaque moment du jour et de la soirée, à la porte même de l'établissement, et comme une de ses dépendances, en quelque sorte, un vaste et magnifique jardin (18), orné de bosquets impénétrables à la chaleur de la saison ; parsemé de fleurs et de plantes exotiques et de végétaux, rares et précieux ; qu'il puisse encore, pour varier ses jouissances et respirer un air frais et salubre, parcourir cette rue plantée et ce boulevard, qui deviendront des beautés de la ville nouvelle ; ou bien, ces quais superbes, faisant l'admiration des étrangers, ayant à chacune de leurs extrémités un pont élégant et riche, non moins remarquable, par des lignes gracieuses et la beauté des matériaux, que par le fini du travail ; quais et ponts que peut nous envier la capitale même ; ombragés contre les feux du midi, par une plantation qui bientôt sera des plus belles ; ornés, grâce à notre habile sculpteur M. Sappey, d'une fontaine monumentale, de brillante exécution et du travail le plus exquis ; d'une propreté et d'un parcours aussi agréable, qu'un plancher de salon..... — Sans parler de ce superbe château-d'eau dont l'exubérance court alimenter 50 à 60 fontaines d'une eau des plus salubres, et que l'on trouve rarement aux environs des sources minérales.

Pour terminer chacune de ses soirées, et se disposer au sommeil réparateur de la fatigue et de l'affaiblissement causé par les bains ; qu'il ait enfin, à quelques pas de son hôtel, une terrasse ornée de grands maronniers, où la nuit,

se verrait enlever ses voiles sombres par une brillante illumination (19); où la société la plus choisie et la plus élégante, présenterait le coup-d'œil d'une autre allée des Feuillants aux Tuilleries..... — Si encore, aux jouissances douces, piquantes, variées, salutaires de la promenade, il préfère, les bals, les concerts, le spectacle (20), les fêtes, les solennités (21), et qu'il ait tout cela sous la main.

S'il cultive enfin, les sciences, la littérature et les beaux arts, qu'il ait à sa disposition, une bibliothèque vaste, et des premières de la France par sa richesse, un muséum de peinture, rare parmi ceux de la province, un salon des antiques; un médaillier des plus complets; un riche muséum d'histoire naturelle, et tout cela, dans le même local, sur le même plan; ensemble unique en France (22); qu'il puisse continuer, à son choix, dans les cours nombreux de l'académie ou de l'école de médecine, l'étude qu'il affectionne, ou dont la carrière où il est entré, lui fait une obligation....

Qu'on nous le dise..... une ville semblable, aurait-elle moins de chances de succès, pour son établissement thermal, que celles dont nous avons entretenu nos concitoyens. Bade, Carlsbad, Tœplitz, Marienbad, Pymont et la brillante Spa, pourraient-elles le lui disputer? peuvent-elles présenter les mêmes attraits?..... Et cependant, nous sommes bien loin fort loin encore, d'avoir achevé le tableau de toutes les ressources que peut présenter aux étrangers, la ville de Grenoble; dont nous n'avons passé en revue que l'intérieur et les alentours. Sous peu de moments, nous aurons à dépeindre ses environs, qui sont bien plus remarquables encore.

Mais une ville de guerre!!!.....! Une forteresse de première ligne!!!... — Hélas oui....; mais qu'est-ce qu'une ville de guerre en temps de paix? en quoi diffère-t-elle d'une ville industrielle, commerciale ou simplement agricole?... par son enceinte:..... si cependant cette enceinte est bien loin d'avoir rien de choquant pour la vue; si bientôt elle sera, par le glacis qui la précède, décorée de belles plantations, dont les expirations viendront augmenter la salubrité de Grenoble..... — Mais ses portes!!!.....! source d'inquiétude et souvent d'effroi, pour le voyageur, obligé de combiner ses courses de chaque jour, de peur d'être arrêté par un obstacle infranchissable, et d'être réduit à passer la nuit dans sa voiture ou dans un bien mauvais gîte (23).....; cette funeste barrière dont le nom seul glace l'homme de plaisir, qui fuit toute espèce de contrainte! Ces portes! qui sont

autant de monuments remarquables (24), grâce à la munificence du département de la guerre ; grâce au talent et au goût de MM. les officiers du génie militaire ; à la beauté des matériaux , au fini du travail ; ces portes..... *elles resteront constamment ouvertes et le jour et la nuit*, pendant toute la saison des eaux (24) ; non point en signe guerre, à l'instar de celles du temple de Janus , mais , tout au contraire, pour inviter , les plaisirs , les jeux et les fêtes, à venir entourer les thermes de Grenoble de tous leurs attraits....

Ainsi , point d'entraves pour les caprices de l'aimable visiteur , et du malade au front mélancolique et nébuleux ; à toute heure du jour et de la nuit , ils pourront entrer à Grenoble , ou bien en sortir , pour se diriger au gré de leur riante , fantastique ou soucieuse imagination.

C'est ici le cas de l'observer ; dans les villes un peu peuplées , qui seules peuvent offrir de suffisantes ressources pour un grand concours d'étrangers , chacun peut, au gré de ses penchants, ou suivant ses facultés, vivre inaperçu ; s'affranchir de cette gêne, de cette représentation, dont il faut nécessairement subir le joug, dans les petites localités ; et particulièrement, dans un grand nombre des bains thermaux de la France, de l'Allemagne et de la Suisse. — Indépendance entière, voilà ce qui doit importer le plus aux baigneurs , et plus encore aux simples visiteurs. — C'était là ce qui attirait à Spa, le célèbre poète Alfieri, quelque peu mysanthrope. « Ce lieu dit-il, laisse toujours en moi, certains
 « regrets , et le désir d'y passer des jours débarrassé de tout
 « soin ; le cœur absolument libre ; car la vie qu'on y mène
 « s'accommode en tout à mon humeur, elle y est calme ou
 « bruyante autant qu'on le veut ; on y est au milieu d'essains
 « tumultueux, sans avoir à s'y plaindre de manque d'égards
 « et sans crainte d'y être observé. Rien de plus attrayant
 « pour ceux qui vont à Spa pour leur santé, et pour ceux
 « qui veulent jouir. »

Tel serait Grenoble , bien mieux encore que Spa, petite ville, dont la population ne s'élève guère au-dessus de 3000 âmes.

Poursuivons, et pour achever le tableau que nous avons à représenter, peignons actuellement sur le second plan , les environs de Grenoble, où toute la puissance du pinceau le plus délicat , le plus gracieux ou le plus large , ne pourrait

imiter que faiblement une des plus belles natures qu'il y ait en Europe.

Quand on arrive du nord, Grenoble est comme le péristyle du Graisivaudan : cette vallée aux cent collines verdoyantes, parsemées d'une innombrable quantité de châteaux au faite ambitieux, de maisons de plaisance, moins fastueuses mais belles encore, de maisonnettes au blanc manteau (26) ; de villages, de hameaux pittoresques, les uns assis au pied de rocs sourcilleux, les autres à demi-cachés dans les replis de la montagne ; ceux-ci placés comme en vedette sur les bords extrêmes des coteaux, ceux-là, jalonnés sur tous les points de vastes et gracieux amphithéâtres, que les riches débris des monts voisins, poussés par de fougueux torrents, ou frappés par de violents orages, sont venus former en se roulant vers la plaine. De tous ces lieux, de tous ces châteaux, de toutes ces maisons de plaisance et de la route même, la vue plonge jusqu'au fond de la vallée. Là cette Isère toujours gracieuse dans son parcours, errante au gré de ses caprices, et comme pour prolonger son passage au travers des campagnes riches et fertiles, des vertes prairies à la riche parure qu'elle arrose, coule tantôt près du versant oriental, tantôt près du versant occidental ; gracieuse, admirable dans ses mille contours onduleux, qui semblent dessinés par la main d'un architecte habile, pour en rendre l'effet plus piquant.

Que de grandeur, que de beautés, que de grâces, quelle variété, combien de charmes dans cet imposant spectacle, dans ces magiques points de vue qui se présentent à chaque pas sous les yeux du visiteur. Qu'il serait à plaindre, l'homme dont le cœur resterait froid, dont l'âme n'éprouverait aucune émotion, devant ce tableau ravissant, enchanteur où la nature a déployé toute sa puissance.

Mais arrêtons-nous.... Vouloir dépeindre tout ce que renferme de séduisant, notre admirable vallée, avec des couleurs dignes du tableau qu'elle présente aux yeux ravis, étonnés, est une entreprise au-dessus de nos forces ; et nous conduirait d'ailleurs, bien au-delà des limites où nous devons nous renfermer.

Le lecteur du pays, dont l'âme s'émeut en présence des beautés de la nature, viendrait-il à penser, qu'oubliant notre promesse, et nous laissant trop aller au sentiment de l'amour et du bien de la patrie, nous sommes bien au-delà du vrai ? Que par un de ces beaux jours, où le printemps commence

à déployer toute sa richesse, il se rende sur les lieux... et qu'il compare !! Au lecteur étranger qui conserverait des doutes, nous dirions, voyez les nombreux auteurs qui se sont complus à décrire ces lieux enchanteurs ; l'un desquels transporté s'écriait : « Belle vallée du Graisivaudan à laquelle
 « il n'a manqué que des poètes pour égaler et peut-être pour
 « éclipser le renom des Tempé, des Portici, des Vaucluse...
 « Si jamais ma plume acquiert quelque puissance, vous ne
 « resterez plus dans l'obscurité, et des Virgile, des Pétrarque
 « des Thompson, des Delille, attirés par les éloges qu'elle
 « ne cessera de vous donner, viendront vous admirer et vous
 « chanter à leur tour (27). »

Si notre vaste et magnifique projet se trouvait réalisé ; si nos vœux se trouvaient accomplis ; si pour le bonheur de notre chère patrie, les puissantes eaux de la Motte, coulaient déjà vers notre jardin des plantes, nous dirions : à tous les malades, au front rembruni par la souffrance, pouvant néanmoins se mouvoir encore, sans aucun danger pour leur état ; à l'aimable visiteur, à l'artiste, aux femmes, à l'imagination brillante, à l'âme vive, aimante, passionnée, dirigez vos courses d'abord, sur la rive droite de notre fantastique Isère ; allez tout d'un trait, jusques sur le coteau de la Vérie ; amphithéâtre, que la nature semble avoir placé là, pour que l'œil puisse embrasser dans tout son ensemble, l'un de ses tableaux les plus magiques. Au retour, arrêtez-vous d'abord à Saint-Ismier ; visitez les superbes maisons de plaisance de MM. le général comte Marchand, Félix Faure, pairs de France, Duchesne, ancien député ; celle, plus modeste mais si heureusement située de M. Sorrel ; le magnifique château du comte de Maccarthy, dont l'ameublement est aussi rare que précieux, celui de M. de Miribel, maire actuel de Grenoble, de MM. Gaillard et Ducruy ; la superbe *villa* de Madame la baronne de Montval, etc... et dans tous ces lieux pleins de charmes et d'attraits, vous éprouverez ; ceux-là quelque allègement ou tout au moins quelque suspension à leurs maux ; ceux-ci, des émotions et des jouissances toujours nouvelles.. .

Un autre jour, acheminez-vous par la rive gauche de notre rivière, et poussez droit jusqu'au superbe château du marquis de Monteynard, l'un des derniers ministres de la guerre sous Louis XV, possédé maintenant par ses descendants ; puis rétrogradez et ayez le courage de gravir la côte assez raide, assez élevée, qui du reste peut être parcourue en

voiture, ou se trouve assis, le beau château, d'architecture du moyen-âge, de M. le président Duboys; et là, malheur à vous, si vous n'êtes profondément remué par l'immense et admirable panorama, qui dans une étendue de soixante milles se déroulera sous vos yeux, du rocher de Montmeillan jusqu'aux montagnes du Vercors; et dont l'Isère toujours avec ses voluptueux contours fait le principal ornement; paraissant se jouer et glisser au travers de vastes prairies émaillées de fleurs.

Préférez-vous les courses à pied, si favorables au régime des bains; et ne les craignez-vous point quand elles sont un peu longues, ou tant soit peu pénibles? Montez au donjon; et là, outre d'immenses travaux de fortifications, aussi curieux qu'habiles, en vous retournant vers la plaine un nouveau panorama se déroulera sous vos yeux, montez au sommet des vignes de la Grande-Tronche, à Mont-Fleury, courses moins fatigantes, à l'œuvre de la Providence, à Corenc, au vieux manoir de Bocquéron; ou d'un autre côté, dirigez vos pas vers le château si gracieux et si pittoresque de M. Alphonse Périer, placé comme en vedette, pour observer ce qui se passe dans la vallée. Dans tous ces lieux, surtout à Mont-Fleury, d'admirables points de vue vous attendent encore.

Cependant, combien d'autres courses il vous reste à faire pour voir tout ce qu'a de remarquable, ce vaste bassin qui comprend le cours de l'Isère et du Drac, ainsi que les environs de Grenoble. Le Pont-de-Claix, cette arche majestueuse de 30 à 35 mètres d'ouverture et d'élévation, la Fontaine Ardente, assez rare phénomène de la nature; les cuves de Sassenage, cette représentation de la fontaine de Vaucluse..... mais vous ne sauriez vous éloigner de la métropole du Dauphiné, sans visiter « le riant amphithéâtre
« de Seyssins et Seyssinet, avec ses espaliers de maisons
« blanches, de châteaux, de vignes et de bois (28), avec ses
« eaux dont rien n'arrête la course innocemment vagabonde,
« et dont les flots, tantôt brunis par le feuillage des peupliers et des saules, tantôt blanchissant sur les rocs, ici
« calmes et purs, comme le cœur d'une jeune fille, là,
« terribles et fougeux comme l'âme de Mirabeau ou de
« Byron, retracent si fidèlement l'étrange destinée de
« l'homme: Seyssinet, vous offrira avec orgueil son incomparable belvédère ou Beauregard (Belle maison de
« plaisance de M. Réal, conseiller d'État, d'où l'œil em-

« brasse dans son entier le vaste bassin dont nous venons
 « de parler). Le désert de Jean-Jacques, ouvrage de deux
 « rochers extrêmement rapprochés, corridor imposant et
 « gigantesque, dont le frontispice est un épais massif de
 « cyprès, et où le créateur d'Émile et Julie, allait cacher
 « sa misanthropie sauvage, sa gloire qu'il avait achetée si
 « cher, et les ineffables souvenirs de Madame de Warens. »

Allevard et ses bains ; la route qui conduit dans ce lieu, est indiquée par le bruit du Bréda « qui hurle dans le loitain, « dit le même auteur : torrents écumeux, cascades bruyantes, « terrains bizarrement accidentés, perspectives fantastiques, « grands bois noirs, hameaux grimant dans les airs ; rien « n'y manque de ce qui peut frapper l'imagination du pro- « meneur. On arrive ainsi dans Allevard, situé au fond « d'un vallon d'une indescriptible fraîcheur, paré de mille « fleurs odorantes ; vivifié par la présence des baigneurs, « par celle des peintres, venant de toutes les parties de « l'Europe, et mourant de rage et d'admiration, au milieu « de tableaux qui feront l'éternel désespoir des pinceaux « les plus habiles. »

« Mais la grande Chartreuse.... Malheur à celui qui l'ou-
 « blerait en parlant des merveilleuses choses du Dauphiné. »
 La grande Chartreuse ! ce pèlerinage de tous les grands personnages de l'Europe, des savants, des géologues, des littérateurs et des artistes.

Uriage, vallon charmant, dont les bains si dignes d'intérêt sont placés à 3/4 d'heure de nos portes, pour être un jour la succursale des thermes de Grenoble, nouvel avantage pour le bien de l'humanité, comme pour l'agrément des baigneurs, qu'infiniment peu d'établissements peuvent présenter ; Uriage, si votre santé ne vous force d'y séjourner, sera pour vous le sujet d'une course des plus agréables.

C'en est assez : que le lecteur nous pardonne cette digression ; nous espérons qu'elle ne lui paraîtra point inopportune. Ayant à combattre bien des préventions, à détruire bien des préjugés, à dissiper bien des doutes, il était indispensable, de faire un exposé sommaire, des mille choses qui recommandent notre pays à l'étranger ; et de faire valoir tous les avantages qu'il présenterait comme établissement thermal. Ce n'est pas notre faute à nous, s'il y a tant et tant à dire. Si nous n'eussions fait tous nos efforts, pour resserrer ce cadre immense, nous aurions été conduits bien au-delà du simple tableau que nous venons d'ébaucher. Nous ne saurions

trop le répéter, il n'est rien sorti de notre plume qui ne soit vrai, qui ne soit même en dessous de la réalité.

Et cependant, nous ne serions pas étonné que nos concitoyens eux-mêmes, ne trouvassent dans ce croquis un peu d'emphase et d'exagération. Combien d'entre eux n'ont même jamais porté leur attention sur tout ce que contient de remarquable et Grenoble et ses environs : c'est ainsi que bien des hommes qui sont nés dans le sein de l'opulence, négligent de la faire servir à tant de jouissances qu'ils ne savent point apprécier,

Nous devons exposer maintenant (V. p. 13) la marche que nous avons suivie, pour éclairer toutes les questions, qui, dans cette entreprise, se rattachent au domaine de l'art et de la science.

Notre premier soin, fut de nommer une commission, choisie parmi les hommes qui nous parurent les plus capables de répondre à nos vues. Cette commission fut composée ainsi qu'il suit : MM. Breton, docteur-médecin, doyen de la faculté des sciences ; Gueymard, ingénieur en chef des mines, professeur à la même faculté ; Scipion Gras, ingénieur des mines ; Leroy, docteur-médecin, professeur de chimie à l'Académie ; Albin Gras, docteur-médecin ; Barrillon, architecte-voyer de la ville ; Péronnet, architecte du département. Plus tard, M. l'ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées, Vicat, voulut bien accepter la même mission. Ces hommes honorables et distingués, ont répondu à notre attente avec empressement. Nous leur en témoignons ici notre reconnaissance ainsi que celle du pays.

Voici les questions que nous leur avons soumises :

1^{re} Question. Quel peut être l'abaissement de la température des eaux, pendant un trajet de 30 kilomètres ; distance entre le point de leur émergence à celui où l'on devrait dans la ville élever l'établissement thermal ? (L'un des deux îlots à l'ouest du Jardin des Plantes.)

Réponse. La majorité des membres de la commission pense ; que cet abaissement de température n'ira pas au-delà de 8 à 10 degrés centigrades, et que les eaux à leur arrivée, conserveront encore une thermalité (48 à 50° centigrades) supérieure à celle des eaux d'Aix (43 à 45° centigrades).

Nonobstant cette solution favorable à l'entreprise, sur le désir du très-petit nombre de ses membres qui conservent des doutes, et vu l'importance de cette question, qui, pour

cette entreprise est une question vitale, nous l'avons soumise, en outre, à M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (L. du 22 sept. 1841 : V. Bibl. de Grenoble, Compte rendu des séances de l'Académie des sciences, vol. 13, p. 722, et le *Patriote des Alpes*, 12 du même mois). L'illustre astronome, en réponse à notre lettre, nous fit donner l'assurance, qu'il s'occuperait avec la plus grande persévérance de la solution des questions que nous lui avons soumises. Mais il n'a pas encore pu satisfaire à notre demande. Nous nous sommes également adressé à M. le docteur Dupasquier, auteur du travail important dont il a été question p. 14, ainsi qu'à M. Tabareau, directeur de l'école de la Martinière à Lyon, hommes très-distingués par leur profonde instruction dans les sciences physiques et mathématiques. Voir ci-après leur réponse (note 11).

2^e Question. Cet abaissement de température, peut-il porter atteinte à la puissance curative ou thérapeutique des eaux ; amener une déperdition ou modification dans leurs principes constituants ?

Réponse. Par suite de la solution donnée à la 1^{re} question, ce danger n'est nullement à craindre.

Nous devons ajouter, en ce qui nous concerne, qu'un grand nombre de docteurs-médecins que nous avons consultés, nous ont manifesté la même opinion, en y ajoutant les développements suivants : dès que le refroidissement préalable des eaux, est indispensable à l'administration des bains et des douches, à cause de leur température élevée, cet abaissement de thermalité, survenu pendant leur trajet, dans une conduite hermétiquement fermée, inaccessible au contact de l'air extérieur, est bien plus favorable que le refroidissement introduit par tout autre moyen.

3^e Question. Quel est le moyen et la substance que l'on doit préférer pour la conduite, afin d'obtenir une sécurité complète et d'éviter, autant qu'on le pourra, cette diminution de thermalité ?

Réponse. La commission se prononce en faveur de la conduite en fonte de fer ; si l'on peut la préserver de toute altération qui résulterait du contact des eaux, comme l'affirment d'ailleurs MM. Vicat et Gueymard, au moyen du mastic dont la découverte leur est due. La commission, pense également que l'emploi d'une conduite en grès, dans les galeries surtout, serait avantageuse sous le rapport économique et comme étant inattaquable par les oxides, les acides et tous

les sels ; si d'ailleurs, on peut vaincre les difficultés que pourraient présenter l'assemblage de ces tuyaux (29) au moyen d'une confection parfaitement entendue.

4^e Question. Quel peut être le chiffre de la dépense de cette conduite, ainsi que de tous les travaux d'art et de construction qui viennent s'y rattacher ?

Réponse. Un avant-projet fait avec le plus grand soin, peut seul faire apprécier, le chiffre de la dépense qu'occasionnerait la conduite des eaux et la création de l'établissement thermal de Grenoble. — M. Péronnet, architecte, membre de la commission, veut bien se charger de faire cet avant-projet.

Nous sommes contraints de nous arrêter ici, ne pouvant encore, ainsi que nous l'avons annoncé, p. 13, donner l'évaluation exacte de la dépense, où doit conduire notre belle, vaste et patriotique entreprise, de même que l'évaluation approximative des produits que l'on peut en espérer ; comme celle des voies et moyens.

De deux avant-projets qui nous ont été fournis, l'un, dont l'auteur est M. Vallauray, associé de la maison Ventujol et Jallabert, de Nîmes, s'arrête à Saint-Georges. Il doit être repris sous peu de jours, un mois suffira pour le terminer. L'autre qui est dû au zèle aussi honorable que désintéressé de M. Péronnet, architecte du département, exige encore plusieurs opérations qui seront incessamment terminées. — Une entreprise de cette haute importance, ne doit laisser aucun doute sur la possibilité ; comme sur les avantages de son exécution.

Ce que nous croyons pouvoir assurer en ce moment, c'est que la dépense ne saurait s'élever au-delà de 1,600,000 fr. Nous espérons même qu'elle n'atteindra pas le chiffre de 1,500,000 fr. ; tout compris : achat et pose de la conduite, travaux d'art et de maçonnerie, acquisition de la source, construction du bâtiment thermal, machines, mobilier, etc. 1,600,000 fr..... ! nous dira-t-on..... Mais pouvez-vous espérer un produit de 90,000 francs, déduction faite de toute dépense, pour couvrir les intérêts d'une mise de fonds aussi considérable ?

Si l'établissement arrive au degré de prospérité que l'on peut très-raisonnablement en augurer ; le succès fût-il même inférieur de beaucoup à celui de Vichy (7), nous pourrions espérer, non pas dès la première année un produit net de 90,000 francs, mais un chiffre suffisant, pour servir les

intérêts de la mise des fonds avancés par les actionnaires; ainsi que nous le démontrerons dans la deuxième partie de ce mémoire.

Et cependant, quelle comparaison pourrait-on faire, entre les premiers thermes de France, ou ceux-là même qui sont le plus en vogue à l'étranger, avec l'établissement que nous ouvrirons dans Grenoble? Quel est celui d'entre tous ces thermes, qui pourrait même en approcher? Chacun d'eux pris isolément en serait à une distance incommensurable.

Dès-lors, peut-on se refuser à croire, que l'établissement thermal de Grenoble, aurait le plus brillant avenir; et que bientôt il rivaliserait les établissements le plus fréquentés; s'il ne venait à les surpasser. Quand on songe surtout, que des points les plus éloignés de la France et même de l'Allemagne, on arriverait jusqu'aux portes du nôtre, en un, deux ou trois jours au plus, par les chemins de fer, et du côté du midi, par la navigation à la vapeur, en côtoyant le bassin admirable de Tullins; placé sur ce parcours, pour être comme un avant-scène de la vallée du Graisivaudan.

Mais rentrons dans le calcul des probabilités actuelles, sans oublier que la perspective dont nous venons d'offrir le tableau, est on ne peut plus rationnelle; et même que rien absolument ne s'oppose, à ce qu'elle devienne une brillante réalité.... Nous avons évidemment bien d'autres ressources, pour assurer les voies et les moyens de notre entreprise.

Cet établissement, ne sera-t-il pas d'un très-grand avantage pour la ville de Grenoble? Qui pourrait le contester, les revenus de la caisse municipale n'en seraient-ils pas sensiblement augmentés? En outre, n'y aurait-il pas là, 6, 7, ou 800,000 francs, un million, peut-être plus, qui, entièrement consommés dans le pays, y ranimeraient une foule d'industries, et le commerce de détail et de consommation, qui languissent ou s'éteignent, et dont une portion des produits, feraient retour encore à la caisse communale. — Pourrait-on douter aussi, qu'il n'y eût, dans cette entreprise, un intérêt départemental, et, comme nous l'avons dit au début de notre mémoire, un intérêt national?

Sous tous ces rapports, l'entreprise ne serait-elle pas en droit d'attendre des subventions du conseil municipal, du département et de l'État? Dussent les magistrats de la ville établir de nouveaux droits, pour couvrir les intérêts et l'amortissement de l'emprunt que l'on contracterait en

vue de cette subvention. Quel est celui de nos concitoyens , qui ne donnerait pas un assentiment empressé à de semblables dispositions ? Quel est ensuite le propriétaire , dans toute l'étendue de ce département , qui regretterait de voir ajouter à sa cote , un ou deux centimes , pendant 2 ou 3 ans , dans le but de la seconder ?

Mais l'État , nous dira-t-on , pour quel motif viendrait-il favoriser la ville de Grenoble , au détriment de toutes les autres localités ou sièges de bains thermaux ? — Par les motifs suivants : *en premier lieu* : il s'agit de créer un établissement national , qui puisse attirer l'étranger aux bains de la France ; sous ce rapport , aucun dommage pour les autres établissements thermaux ; puisqu'ils ne reçoivent pour ainsi dire point d'étrangers (p. 9 et suivantes). Cet établissement national , qui n'existe nulle part en France , ne peut avoir chances de succès , que dans notre ville ; parce qu'il n'y a qu'un Grenoble ; avec ses vingt promenades , toutes , riches , belles , variées et pittoresques : ses quais , ses ponts , ses jardins , ses fontaines , ses alentours , ses environs ; sa bibliothèque , son académie ; avec ses écoles , ses musées , son théâtre , etc... ayant à sa porte un autre établissement thermal de différente nature et digne du plus grand intérêt , et peu loin de ses murs un deuxième , puis un troisième , établissements non moins remarquables ; parce qu'il n'est en Europe , qu'une vallée du Graisivaudan , avec ses cent collines , ses sites , ses cascades , ses points de vues admirables , ses mille châteaux , maisons de plaisance..... , etc. , qu'une grande Chartreuse , en possession déjà du privilège d'attirer les étrangers , de toutes les contrées du nord et du midi ; qu'une Isère , qu'un Allevard , etc. , etc.

En deuxième lieu : parce que , bien évidemment , les thermes de Grenoble , empêcheraient la sortie du numéraire de France , et y attireraient celui des nations voisines.

En troisième lieu : parce qu'évidemment encore , il y aurait accroissement marqué , pour le trésor , dans le produit des droits sur les consommations et de ceux qui pèsent sur toutes les négociations ; et que le grand mouvement qui s'établirait dans la ville , ferait bientôt remonter le chiffre de la population , qui , de 1836 à 1842 , s'est abaissé de plusieurs milliers d'habitants : d'où pour ces produits , un nouvel accroissement qui pourrait être considérable.

En quatrième lieu : parce que l'établissement thermal militaire (12) de Grenoble , serait , pour le traitement des

hommes auxquels le régime des eaux est prescrit, la source d'une réduction annuelle de dépense, que nous évaluons de 40 à 50,000 fr., comme on le verra dans la deuxième partie de ce mémoire.

En cinquième lieu : parce qu'il n'est aucune autre ville en France, qui, dans l'intérêt général de la défense du Royaume, ait été accablée sous le poids d'une dépense énorme et qui doit absorber trente ans de son revenu libre : source d'une ruine inévitable, si le gouvernement ne lui accorde une indemnité : etc. etc.

Nous n'hésitons pas à le dire, sans craindre de nous exprimer d'une manière peu convenable; il y aurait dans un refus, par le gouvernement et les chambres, de subventionner cette entreprise, véritablement grande, patriotique, nationale, une injustice, ce serait vouloir partager tous les avantages qui doivent en résulter pour l'État, sans entrer dans les sacrifices qui doivent amener ces avantages. Cesserait enfin, violer cette loi, d'une grande équité, qui soumet le riverain à contribuer aux dépenses de toute création, devant produire une augmentation de valeur dans son héritage.

Tel est, oh! mes concitoyens, le fruit de nos longues méditations et d'investigations les plus approfondies. A mesure que nous avançons dans nos recherches, nous arrivons de plus en plus à cette conviction, qu'il y aurait dans ce vaste projet, la source d'un grand avenir de prospérité pour notre pays. Peut-être même le seul avenir, qui puisse le préserver de ce funeste déclin, vers lequel il marche insensiblement, par suite de l'état précaire où languissent ses principales industries; par suite également de ces effrayants désastres, qui sont venus frapper toutes les fortunes, et anéantir l'avoir d'un si grand nombre de petits rentiers, aujourd'hui malheureux. Nous arrivons encore à cette autre conviction, que ce projet, quoiqu'on veuille bien le traiter de gigantesque, ne présente néanmoins aucun obstacle sérieux pour son exécution. Nous venons de le démontrer, d'abord; en dissipant les craintes qui s'étaient manifestées, sur l'affaiblissement des propriétés médicales de nos eaux; ensuite, en combattant victorieusement, du moins nous aimons à nous le persuader, ce prétendu désavantage des établissements thermaux dans les villes; surtout en ce qui touche à notre cité; après cela, en faisant apprécier toutes les chances, aussi nombreuses que peu contestables, de succès, de pros-

périté, que présenterait l'établissement thermal, civil et militaire de Grenoble.

Incessamment, nous compléterons notre démonstration, en donnant des explications plus positives encore, sur la déperdition du calorique des eaux, dans le long trajet de la Motte à leur destination nouvelle; et par l'exposition des plans, des devis de l'entreprise, des voies et des moyens, ainsi que des produits que l'on peut en espérer.

Ici se présente une grande et belle mission à remplir, par le premier magistrat du département; et successivement par MM. les pairs et députés du pays. C'est à eux qu'il appartient de pressentir le gouvernement, sur les dispositions où il serait de favoriser une entreprise, qui présente le plus haut degré d'importance, non-seulement pour l'avenir de Grenoble, mais encore dans l'intérêt départemental et dans l'intérêt national. Leur ouvrir une voie semblable, est acquérir la certitude qu'ils la parcourront, avec ce zèle chaleureux qui les trouva constamment debout, toutes les fois qu'il fut question de faire du bien au pays.

Grenoble, le 21 mars 1843.

NOTES

ET

DÉVELOPPEMENTS.

(1) On peut citer Bordeu (Théophile), Desault, Corvisart, Boyer, Alibert, et cent autres noms, moins illustres peut-être, mais encore recommandables.

(2) Page 7. Les eaux acidules de Deinach, dans le Wurtemberg, ont cette propriété. — « Mais c'est surtout dans la cure des aliénés, » dit le docteur Granville, que Deinach, a depuis longtemps acquis « une grande célébrité. Plusieurs malades de cette sorte, sans compter « les individus atteints d'hypochondrie ou de mélancolie, y ont été « complètement guéris : *Manuel du voyageur aux eaux d'Allemagne*, « etc. »

(3) P. 8. Tel est l'engouement des Allemands pour les sources minérales (*manuel cité note 1*), qu'il leur suffit de trouver dans une eau bourbeuse quelques traces de sel commun ou de fer, et malgré le peu d'attraits des sources de Soden (Margraviat de Hesse-Hambourg), malgré l'éloignement de leur position qui nécessite un voyage long et pénible, des maisons neuves s'y élèvent dans toutes les directions. La maison des bains doit être mise sur le pied le plus brillant, etc.

(4) P. 9. Le nombre des sources minérales de la France, est très-considérable et s'élève peut-être à plus de mille. Ils'en faut beaucoup qu'elles aient encore été toutes décrites. Le gouvernement en fait inspecter de 80 à 90. Sur le nombre, il n'en possède néanmoins que 8 ou 9. Les autres appartiennent aux communes ou à de simples particuliers.

(5) P. 10. L'Angleterre ne possède guères plus de 9 ou 10 établissements thermaux, l'Italie 6 ou 7 seulement (*manuel cité note 1^{re}*).

(6) P. 10. *En Allemagne*, les sources minérales appartiennent, pour la plupart, aux gouvernements de cette contrée, ils rivalisent entre eux d'efforts ; pour les mettre en vogue. A cet effet, les établissements thermaux, sont décorés de belles constructions, de promenades, d'hôtels somptueux, et de toutes les commodités, propres à servir d'attrait aux étrangers. — Les petites cours royales, princières, duciales, s'y montrent fort souvent, pour présider aux fêtes, bals, concerts, spectacles, que l'on y donne.

En France, le gouvernement ne possède en propre, que 8 ou 9 de ces établissements. Peut-être, ne fait-il pas assez de sacrifices, pour les mettre en crédit. Quant aux communes qui possèdent en propriété les 9/10^e des sources fréquentées ; obérées, comme le sont, pour l'ordinaire, les communes de France, il leur est difficile de faire de grands efforts pour le même but. Aussi les bains, manquent en général d'un grand nombre de commodités. Si le gouvernement venait à prêter un

aide à la ville de Grenoble, pour y élever un établissement qui deviendrait véritablement national, ce serait un attrait ajouté à tous ceux, en si grand nombre dont nous donnons le détail dans cet écrit.

(7) *P.* 12. Les sources de Vichy appartiennent au gouvernement. Il les a mises en régie depuis peu. Leur produit brut s'est élevé en 1842 à 137,000 fr., de cette somme il faut déduire environ 26,000 fr. de frais.

(8) *P.* 14. Pierre Tardin, médecin; ouvrage publié en 1618; Chorier (histoire du Dauphiné, t. 1, p. 34) en 1661; Lancelot (Académa. des inscrip. et belles-lettres, t. 6, p. 769) 1721; Guettard (Minéralogie du Dauphiné, p. 555) en 1779; et plusieurs autres auteurs, est-il dit dans le rapport cité (*note 9*), en ont fait de grands éloges. Ljeutaud, dans son *Traité de matière médicale* (Paris, 1766, in-8°); Alibert et Sewilgny dans leurs traités réunis sur le même sujet. — M. de Sauvigny, intendant du Dauphiné, y fit faire dans la première moitié du 18^e siècle, une construction près de la source. Mais mal placée, cette construction fut bientôt abandonnée. Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques vestiges.

(9) *P.* 14. Cette commission fut composée de MM. Gagnon, docteur-médecin, Chabert, professeur de mathématiques, Piana, pharmacien, chimiste, Julien, professeur de botanique, Berriat-Saint-Prix, professeur à la faculté de droit, Bilon fils, docteur médecin et professeur de physique au lycée, le rapport (*encore inédit*, v. archives de la préfecture de l'Isère), fut fait par ce dernier, mort en 1824, à 44 ans, homme d'un profond savoir et d'un grand mérite. Les amis de la science et de l'humanité le regretteront toujours. Il nous paraît tout à fait opportun de citer ici quelques-uns des passages de ce travail, digne de remarque et parfaitement rédigé :

« L'expérience des médecins qui ont envoyé leurs malades à ces
« eaux, prouve que, quand les maladies, rentraient à peu près dans
« les cas généraux que l'on vient d'indiquer (v. p. 16), ils ont obtenu
« des succès assez remarquables, pour donner à ces bains une répu-
« tation méritée. »

« Les médecins de Grenoble, de Vizille et de la Mure, y envoient
« chaque année, certain nombre de leurs clients, et quand on com-
« pare les résultats obtenus, avec ceux de l'usage des eaux d'Aix en
« Savoie, ces résultats sont toujours en faveur des eaux de la Motte,
« s'il s'agit de rhumatismes chroniques et des cas indiqués ci-
« dessus. »

« Si les eaux d'Aix, conviennent mieux dans les maladies cutanées,
« par leur nature sulfureuse, celles de la Motte sont bien plus effi-
« caces, dans toutes les affections muqueuses et catharrales, par
« rapport aux sels qu'elles tiennent en dissolution. Il nous semble
« d'ailleurs qu'il y a un grand avantage à réunir dans un rayon de
« quinze lieues (*) des remèdes naturels aussi puissants et d'une ap-

(*) A l'époque où ce rapport fut fait, ni les eaux sulfureuses d'Uriage, ni celles d'Allevard, dont l'usage est prescrit pour combattre d'autres affections encore que les maladies auxquelles sont applicables les eaux d'Aix, n'étaient point découvertes. Combien donc cette observation acquiert plus d'importance !! quel appui ne donne-t-elle pas au projet qui nous occupe!!... Quand on songe surtout qu'Uriage, ces thermes si dignes d'intérêt sont tellement rapprochés de Grenoble (5/4 d'heure de distance), que des malades en suivent le régime, sans quitter ce dernier lieu; sans s'éloigner de leurs domiciles et de leurs affaires. Ainsi le malade, qui serait à la fois atteint d'affections auxquelles seraient applicables et les eaux de la Motte et celles d'Uriage, pourrait suivre en même temps le régime des unes et des autres.

« plication aussi variée , que l'un ou l'autre peuvent être opposés à la
 « plupart des maux qui affligent l'humanité. »

« Ce n'est pas ici le lieu , de citer des observations particulières .
 « pour justifier les propriétés et établir la réputation des eaux de la
 « Motte. Cependant si l'on consultait les journaux des anciens prati-
 « ciens de Grenoble , on y trouverait certainement des faits aussi
 « nombreux que concluants. Plusieurs d'entre eux , nous ont donné à
 « cet égard , les assurances les plus positives ; et quelques faits que
 « nous avons nous-mêmes vérifiés , nous ont démontré la sincérité
 « des autres. »

« Hé ! que l'on n'attribue pas à un zèle mal entendu , pour les in-
 « térêts du pays , ce que les membres de la commission viennent
 « d'exposer , relativement aux propriétés curatives des eaux de la
 « Motte. Leur suffrage est encore fortifié par plusieurs médecins
 « étrangers , qui ne sont pas suspects. L'on peut citer ici entre autres ,
 « etc. (v. la note 8). — Mais il est encore , une autre preuve non
 « moins irrécusable des mêmes propriétés. On la tire du commerce
 « considérable qui se faisait de ces eaux avant l'établissement des
 « eaux factices. L'exportation s'en est élevée jusqu'à 20,000 bouteilles
 « (ou 210 hectolitres) annuellement (*). »

(10) P. 14. M. Billerey, directeur de l'école secondaire de médecine à Grenoble , Breton , docteur-médecin , doyen de la faculté des sciences à l'académie du même lieu , Gueymard , ingénieur en chef des mines , professeur à la même faculté , Leroy , docteur-médecin , professeur , *idem* , Gachet , docteur , ancien inspecteur des eaux , Buissard , docteur-médecin , inspecteur actuel de l'établissement , docteurs Bailly et Henry , membres de l'académie royale de médecine de Paris , docteur Dupasquier , professeur à l'école de médecine de Lyon , etc. , v. p. 14 et note 8.

(11) P. 14. Voici comment s'est exprimé M. le docteur Dupasquier (L. du 21 fév 1843). « La commission de la société médicale de Lyon , n'a
 « rien inséré dans son rapport , qui soit relatif à la constitution fié-
 « vreuse de la plaine de Vif et des environs de Grenoble. C'est une
 « supposition tout-à-fait dénuée de vérité , qui lui a fait attribuer une
 « semblable opinion. Elle ne s'est prononcée à cet égard ni directé-
 « ment , ni indirectement , etc.... Pour vous prouver , Monsieur , etc...
 « je suis prêt , si vous le désirez , à vous donner des renseignements
 « tout-à-fait favorables , sur la possibilité d'amener à Grenoble les
 « eaux de la Motte , sans qu'elles aient à perdre sensiblement de leur
 « température. Je puis , à cet égard , vous donner une réponse
 « affirmative et fondée sur des faits. — Veuillez me faire connaître

(*) M. le docteur Buissard , inspecteur actuel des eaux de la Motte , dans son essai thérapeutique sur cet établissement , ouvrage digne de beaucoup d'intérêt , s'exprime ainsi qu'il suit : « aussi ces eaux étaient-elles jadis exportées dans les principales villes voisines , telles que Lyon , Grenoble , Genève , Lauzanne , etc. , et elles y jouissaient d'une grande réputation. On lit dans un ouvrage du colonel du génie Barral les lignes suivantes : « des personnes de ma connaissance qui vivaient à Lauzanne dans la société de cet illustre médecin (Tissot) , m'ont rapporté que , de toutes les eaux minérales , il ne connaissait que celles de la Motte , qui fussent propres à guérir un grand nombre de maladies , et qui eussent la propriété de pouvoir être transportées , sans perdre de leurs vertus médicales. »

Cette exportation des eaux a presque entièrement cessé. Nul doute que les bains se trouvant transférés à Grenoble , ce commerce ne reprit de l'activité.

« vos intentions, à ce sujet, et je m'occuperai de rédiger un acte que je vous autoriserai à rendre public, etc.... »

M. Tabareau est également de l'avis qu'en prenant des précautions, la déperdition de chaleur que l'on ne pourra éviter d'abord, ira en diminuant et qu'après une année elle sera très-peu considérable. « Quant à la disposition du calorique, pendant le trajet, je ne crois pas qu'elle puisse être bien sensible. Le raisonnement et quelques exemples le prouveraient facilement; lettre de M. le docteur Pointe, professeur à l'école de médecine de Lyon.... août 1842.

(12) P. 15. La France ne possède en ce moment que trois établissements thermaux militaires; Bourbonne, Barèges et Guagno en Corse. Le dernier est de nouvelle formation; on y recoit encore peu de malades. Ces établissements ne sont pas suffisants, pour y traiter tous les hommes de l'armée auxquels ce régime devient nécessaire. Ils sont en outre placés sur des points extrêmes du royaume; d'où la nécessité d'en faire souvent traverser aux malades toute l'étendue. Par conséquent, augmentation considérable dans la dépense, en frais de transports et d'indemnités; et souvent aussi aggravation des maladies. Enfin l'insuffisance des eaux thermales de Barèges, pour satisfaire aux besoins des baigneurs civils qui viennent y affluer, et tout à la fois pour alimenter les piscines militaires, donnent lieu à des conflits très-fréquents. Le gouvernement pour remédier en partie à cet état de choses, songe en ce moment, à créer un quatrième établissement à Arles (Pyrénées-Orientales) près du fort les bains. Mais c'est encore là, une des extrémités du royaume. Ensuite tous ces établissements (il en sera de même pour celui que l'on va créer) étant en des lieux entièrement ouverts, l'absence d'une garnison et d'une police régulière, sont la source fréquente, d'abus, d'écarts de régime et d'excès très-fâcheux.

A Bourbonne dit M. le docteur Corbin (rec des *mém. de médéc. etc., militaires*, vol. 46^e, p. 108). tous les malades ont la clé des champs, dès le matin à la fin du premier repas, jusques à celui du soir; et après celui-ci, jusques à huit heures. Ils rentrent souvent dans un état d'ivresse complète; il en est que l'on trouve ivres-morts sur les grandes routes; d'autres auxquels on avait prescrit un exercice modéré sont trouvés à deux ou trois lieues de l'établissement, etc.. Si tous les hôpitaux, etc., présentent autant d'abus et si peu de succès que celui de Bourbonne, il serait bon d'y porter remède, etc., nombre de malades, considèrent le séjour aux eaux, comme un délassement, une partie de plaisir, etc..... Ce moyen ferait cesser chez les vétérans, l'envie de venir *en partie de plaisir à la maison de plaisance de l'armée*; ainsi nommée par la plupart des militaires.

Il n'en serait pas de même à l'établissement thermal de Grenoble. Soumis à la police et à la discipline militaire, les malades n'en sortiraient, pour prendre l'exercice qui leur serait ordonné, que sous la conduite d'un ou plusieurs des sous-officiers de la garnison. Dès-lors, ils se montreraient moins disposés à venir dans *la maison de plaisance de l'armée*. Par conséquent, d'une part: le vœu de l'humanité serait mieux rempli; d'une autre part: il y aurait pour l'état, économie sur les frais de transport, sur la durée du traitement des malades, sur le prix de la journée de ce traitement, enfin réduction dans le nombre de ceux qui se présenteraient pour suivre le régime des eaux thermales. Nous verrons plus loin, quel pourrait être le chiffre de ces diverses réductions.

Nous n'ignorons pas cependant, que l'opinion est peu favorable aux bains, ayant dans leur voisinage un établissement thermal militaire. Mais cette opinion prend sa source dans ce qui se passe à Barèges; où règne une espèce de confusion entre les deux établissements; où l'absence d'une quantité d'eau suffisante, etc. Voir ci-dessus. A Grenoble, rien de semblable ne serait à redouter. Les bains militaires seraient entièrement isolés et dans un local (l'hospice actuel) fort éloigné de l'établissement civil.

(13) P. 15. M. le docteur Dupasquier assure avoir reconnu dans son analyse des eaux, la présence de l'azote, v. *l'essai de M. le docteur Buissard* cité note 9.

(14) P. 16. Cette analyse a été faite en 1840 par M. le docteur Bally de concert avec M. Henry habile chimiste. V. p. 15.

(15) Aux auteurs que nous avons indiqués dans la note 8 et 10 nous devons joindre le docteur Nicolas.

(16) P. 17. Aix-la-Chapelle est une ville de 50,000 âmes. Ses bains thermaux dont la vogue est très-grande, en occupent le centre.

(17) P. 18. *Vingt promenades*. Aucune exagération dans ce chiffre; nous pourrions même l'élever au-delà. Sans contredit il n'est point de ville en Europe, qui soit aussi bien dotée de ce genre de beautés et d'agrémens. On pourrait à juste titre nommer Grenoble, la ville aux promenades. Nous n'entreprendrons pas d'en faire la description, l'étendue de ce tableau, pourrait le rendre fastidieux. Qui ne connaît d'ailleurs même à l'extérieur de notre cité, *le cours Saint-André*, l'une des plus belles avenues qu'il y ait en France, ornée dans une étendue de plus de 8,000 mètres, en ligne droite, de quatre rangées de très-beaux arbres; *l'esplanade* si gracieuse et si belle; *l'avenue du pont* suspendu sur le Drac, si pittoresque par ses points de vue; ayant en perspective les obélisques de ce pont, l'un des plus remarquables qu'il y ait en ce genre de construction; *le chemin d'Eybens*, à deux pas du lieu où serait élevé notre établissement thermal, nu encore, mais qui abandonné comme grande route, sera sous peu sans doute, orné d'une double haie de peupliers; *le polygone*, possédant deux ou trois avenues qui deviendront fort belles, quand la plantation en sera terminée, *le Jardin-des-Plantes*, dont il sera question dans la note suivante; *le Jardin-de-Ville*, *les quais* (*), *l'avenue de Gières*, *l'Île-verte*, etc. La ville nouvelle en contiendra trois autres; *la grande rue Plantée*, la rue tendant de la place d'armes à l'enceinte des fortifications qui sera également ornée d'une plantation, ayant l'une et l'autre, ainsi que les *boulevards*, plus de 20 mètres de large, ceux-ci d'une étendue de 15 à 1600 mètres sans interruption etc. etc. Ajoutons qu'à Grenoble on peut se promener en toute saison, sans craindre la boue et avec les pieds secs, un quart d'heure après la plus forte averse; au moyen des trottoirs et des quais.

(*) Cette promenade remplie de charmes pour ses lignes si gracieuses à cause de l'air frais et pur que l'on y respire, surtout dans les belles matinées et les belles saisons d'été, et d'un parcours si agréable, deviendra par la suite, et peut-être dans un avenir qui n'est pas éloigné, bien plus piquante encore. Par la prolongation du quai de la rive gauche en amont, on arriverait au rempart. Là au moyen d'une fausse porte que l'on obtiendrait sûrement du génie militaire, on se trouverait tout à coup dans cette île verte si bien nommée pour la beauté de sa végétation; ayant en perspective les gracieux contours de l'Isère, et d'où l'on rentrerait à l'établissement thermal par les deux *rues Plantées*.

(18) *P. 18. Le Jardin des plantes* ; on s'occupe en ce moment de sa création, le local en est tout préparé, il s'y trouve même déjà, de grands et beaux arbres que l'on peut conserver. La surface du terrain, de la première qualité, est plus étendu (23,000 mètres) que celle du Jardin-de-Ville, dans tout son ensemble (18 à 19,000 mètres.) Il y a là, de quoi créer le lieu le plus ravissant ; des bosquets, des pavillons, retraites abritées contre les feux et l'éclat du jour, des allées sinueuses, des corbeilles de fleurs, des serres chaudes pour les plantes des deux tropiques ; de riantes scènes de verdure ; enfin une grande allée centrale, pour réunir tous les promeneurs au déclin du jour. — L'établissement thermal, pourrait être élevé dans l'un de ces îlots, bornant ce jardin à l'ouest, et qui doivent avoir aussi, du côté de la façade occidentale, une autre rue plantée, de telle sorte que le jardin de botanique, serait comme une dépendance des thermes de Grenoble. Les baigneurs n'auraient que la rue à traverser pour jouir de ce voisinage intéressant. Ils trouveraient là, cet exercice que la faculté recommande expressément, surtout pendant que l'on fait usage des eaux en boisson.

(19) *P. 19.* On se promène sur cette terrasse, à la lueur des reverbères, à partir des beaux jours du printemps et pendant tout l'été, jusqu'à 10, 11 heures du soir. Les réunions y sont souvent fort belles. L'illumination aujourd'hui n'est pas des plus éblouissantes ; la ville étant dans une situation financière, où la plus rigoureuse économie lui est imposée. Il en serait tout autrement, si les bains amenaient dans son sein, un grand concours d'étrangers. La terrasse est disposée pour recevoir l'éclairage au gaz.

(20) *P. 19.* Les théâtres, doivent être, disent quelques personnes, peu goûtés par les baigneurs. Ce n'est pas pour rechercher un tel genre de distractions qu'ils s'éloignent de leurs foyers. Toutefois les spectacles sont assez courus dans les thermes d'Allemagne. Quelques-unes des célébrités de Paris, soit dramatiques, soit lyriques, engagées d'ailleurs pour la saison des eaux, seraient assurément un attrait de plus pour les étrangers.

(21) *P. 19.* Telles que le couronnement d'une rosière, ce ne serait pas là, le moindre des attraits de Grenoble pour les étrangers. Cette cérémonie aura lieu en juin ou juillet. Elle devra, selon le vœu du fondateur, feu M. Gémond, être entourée d'un grand appareil. L'administration municipale, pourrait organiser, pour la même époque, un congrès musical, dont les principaux éléments existent dans la ville. Pendant le cours de notre administration, nous avons, afin d'obtenir le concours des villes voisines pour cette création, fait des ouvertures à MM. les Maires de Valence, Romans, Bourgoin, Gap, Bourg, etc. Ils s'empressèrent de répondre favorablement à notre appel. *L'exposition* bis-annuelle de peinture est ouverte, précisément dans l'été, on pourrait y joindre une exposition des produits de l'industrie : ces deux solennités trouveraient de puissants encouragements, dans la présence d'un grand nombre d'étrangers. Enfin rien ne serait plus facile à l'administration, que de donner, soit au Jardin-de-Ville, soit dans le Jardin-des-Plantes, plusieurs fêtes semblables à celle que dirigea en 1838 l'artificier Arban de Lyon. Le coup-d'œil en fut des plus piquants, à raison de ce rideau de population qui tapissait toute la montagne de Rabot. Ces fêtes, loin d'être coûteuses pour la ville, seraient au contraire la source d'un revenu. Celle de 1838, quoique

donnée en quelque sorte à l'improvisiste, produit 4 ou 500 fr. au Bureau de charité.

(22) *P. 19 C'est ensemble!* l'une des gloires de Grenoble. On est sur le point d'y porter une fâcheuse atteinte, par la translation du Muséum d'histoire naturelle dans un autre local. Ce Muséum et la Bibliothèque manquant, dit-on, d'espace pour tous les livres, et pour exposer aux yeux des adeptes de la science, toutes les collections de minéraux, de roches et de conchyliologie, que l'établissement possède. Depuis deux ou trois ans, on cherche en vain le moyen d'y remédier. Les dispositions suivantes, nous paraîtraient atteindre ce but, et devoir préserver la ville de la dispersion de ses richesses.

1° *Pour la Bibliothèque*: 1° Se défaire des doubles complètement inutiles et dont le nombre n'arrive pas à moins de 5 ou 6,000 volumes; 2° reléguer dans un lieu de décharge, indispensable à tout établissement de ce genre, et qu'il est bien facile de trouver, de nombreux cartons de factums et des livres qui n'ont pas été demandés, et qu'on ne demandera jamais; ce qui procurera un deuxième espace pour 8 à 10,000 volumes; 3° placer au-devant de la galerie qui règne autour des deux salles, un, deux, ou trois rangs d'étagères qui procureront un troisième espace pour 15 à 18,000 volumes; 4° faire confectionner quand le besoin l'exigera, six, huit ou dix armoires à hauteur d'appui, qui formeraient un ornement pour la salle d'entrée, au moyen de ces dispositions réunies on se procurerait de l'espace pour 50 à 40,000 volumes: c'est-à-dire, pour plus de 50 ans.

2° *Pour le Muséum d'histoire naturelle*: 1° reculer la face antérieure des armoires, fort mal disposées d'ailleurs, jusques à la naissance des contre-forts, servant d'appui à l'un des grands murs latéraux du Muséum de peinture; ce qui donnerait au cabinet une augmentation, en largeur, de 1 mètr. à 1 mètr. 50 cent.; 2° refaire ces armoires, dans un assez mauvais état, de manière qu'elles ne soient pas bornées par des impostes qui ne servent à rien; 3° pratiquer au plafond, trois ou quatre jours de ciel et murer les quatre fenêtres donnant sur la cour du Collège; 4° faire disparaître du milieu de la salle, les grands quadrupèdes etc, pour les placer, disposés en amphitéâtre, dans un redan ou enfoncement, que l'on pratiquera sur le côté gauche entre les deux contreforts dont il vient d'être question; 5° les remplacer par deux rangs de bijoux adossées, pour y étaler toute la minéralogie et la conchyliologie. — Au moyen de ces dispositions on quadruplerait, au moins, les ressources de cette salle et l'on éviterait ainsi la disposition fâcheuse dont il vient d'être question.

Pour tous ces changements il n'en coûterait pas à la ville 10,000 fr., tandis que 50, 60 et peut-être 80,000 fr. ne suffiraient pas pour avoir un cabinet suffisant et un peu digne de sa destination. Il s'en ira bien des années avant que l'on puisse y affecter un fonds aussi considérable.

(23) *P. 19. M. le comte d'Argout*, cet homme de si haute distinction; animé de la plus grande bienveillance pour le Dauphiné, son pays, et pour Grenoble en particulier. Il essuya cette contrariété en 1838. C'est à lui principalement, que la ville doit la création du comptoir d'escompte; et nous saisissons avec empressement, la circonstance qui se présente, pour lui en exprimer toute la reconnaissance du pays. En revenant d'Aix (Savoie), il eut la bonté de se diriger par

Grenoble exprès, eût-il la bienveillance extrême de nous le dire, pour conférer avec nous de cette création; au sujet de laquelle, nous étions depuis quelques mois en instance, près du gouvernement de la banque de France. Il fût obligé de prendre gîte à la Tronche, dans une taverne détestable; et dans une saison où il dut trouver des hôtes bien incommodes.

(24) P. 20. Nous citerons en particulier celle de la citadelle de Rabot. C'est un travail des plus parfaits.

(25) P. 20 Ce n'est point une assertion aventurée. Le Conseil municipal, pourrait dès-à-jour d'hui, suivant les offres de M. le Ministre de la guerre, lui-même, obtenir de l'autorité militaire, que les portes de la ville eussent à rester constamment ouvertes, la nuit comme le jour. Lille, place sur l'extrême frontière du nord; jouit de cet avantage. Des considérations de police et de finance, ont seules empêché le conseil municipal de Grenoble, de même que ceux de Valenciennes et de Douai, d'accepter cet offre.

(26) P. 21. Pour les habitants de Grenoble, les plaisirs de la campagne sont une passion. Il n'est pas de mince bourgeois, de petit industriel, de membre de la Cour et du barreau, d'homme d'affaire, etc., qui possesseur d'une fortune très-modeste, ne songe aussitôt à l'acquisition d'une maison de campagne, d'un pavillon, d'un jardin, suivant ses facultés. La ville, dans ses alentours en est jonchée. Sur les cent collines (nous répétons ces mots, parce qu'ils sont vrais) de la vallée, il serait absolument impossible d'en faire le dénombrement.

(27) P. 22 Voici les noms des auteurs qui, dans le cours de leurs ouvrages, ont fait mention de la vallée du Graisivaudan: le présid. Expilly, *Œuvres et Poèmes*, bibl. de Grenoble; de Salvaing, de Boissieu, *Septem miracula delphinatus*, ibid; Voyage d'Arthur Young en 1787, 88, 89, 90, traduit par de Cazaux. 3. in-8°. Il se borne aux mots suivants: Je n'ai rien vu dans les Alpes qui approchât des scènes agréables des parties septentrionales du Dauphiné. Selon toutes les relations, le cours de l'Isère est une suite perpétuelle de beautés; le savant abbé Martin (encore vivant) *Mémoires sur le Dauphiné*; B. S. P. *l'Amour et la Philosophie*, Paris 1810; on y trouve sur la même vallée, vol. 3, p. 227 à 252, une description pleine de verve, d'un coloris brillant et animé; le passage ci-dessus (p. 20) en est extrait. — Lettre de Millin, sur son séjour à Grenoble; Albert Montémont, *Voyage à Chambéry*, in-12, prose et vers, publié de 1810 à 1812; Campenon de l'Académie française, *Voyage de Grenoble à Chambéry*; *Lohis Hermenous*, Réminiscences de quelques excursions dans le Dauphiné, opuscule écrit d'une manière gracieuse et piquante.

(28) P. 23. Extrait de l'opuscule de M. Hermenous, v. note 27.

(29) P. 27. Nous sommes en relations avec la maison Revol père et fils de Saint-Uze (Drôme), pour la fabrication de ces tuyaux, s'ils parviennent à résoudre quelques difficultés.

GRENOBLE.

Typographie de F. ALLIER, Grand'Rue, cour de Chaulnes.